

1. Êtes-vous un porteur avéré de SARM ou de BMR ?
2. Avez-vous été traité(e) ou admis(e) jusqu'à 1 an auparavant dans un établissement de soins de santé à l'étranger ?
3. Vivez-vous ou travaillez-vous dans une entreprise où sont gardés des porcs, des veaux ou des poulets destinés à l'alimentation ?
4. Êtes-vous le partenaire, le colocataire ou le soignant/aidant proche d'une personne porteuse du SARM ?
5. Si < 18 ans, avez-vous été adopté(e) à l'étranger, résidez-vous aux Pays-Bas et avez-vous grandi sans être exposé(e) au SARM ?
6. Avez-vous été admis dans un établissement de soins dans une situation d'épidémie de SARM ou de BMR au cours des deux derniers mois et avez-vous été contacté(e) pour faire une culture bactériologique ?
7. Avez-vous résidé dans un établissement pour demandeurs d'asile ou réfugiés au cours des deux derniers mois ?

Questionnaire SARM-BMR

